

Séance du conseil communautaire du 23 septembre 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° DEL_138_2026

Décision modificative n° 2 - budget annexe de l'assainissement, exercice 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt trois septembre, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de la CARF, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de Mme Alexandra MASSON, Présidente.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents :

Mme Alexandra MASSON, M. Gérard SPINELLI, M. Sébastien OLHARAN, M. Christophe BRUNENGO, M. Fabrice PASTOR, M. José PASTORELLI, M. Olivier CHANTREAU, M. Philippe OUDOT, M. Guy BONVALLET, M. David BROUSTE, M. Jean-Christophe STORAÏ, M. David MARCHISIO, Mme Pascale VERAN, M. Richard MIQUELIS, Mme Sophie ECKENBERG, M. Claude CALVIN, Mme Martine ELICRISIO, M. Daniel MINEO, Mme Ida FERRARI, M. Florent CHAMPION, M. Richard MARCON (arrive à 9h29 avant le vote de l'affaire n°7), Mme Elena AVRAMOVIC, M. Gérard DESTEFANIS, Mme Florence CASARO-MAZZA, M. Dominique NICOLAÏ, M. Michel MOURADIAN, Mme Patricia LORENZI, M. Guillaume CONTESSE, M. Jean-Mario LORENZI, Mme Isabelle SAUVE, M. Antoine MASCARELLO, M. Nicolas LITTARDI

Absents :

Mme Isabelle FAYAT, M. Nicolas SPINELLI, Mme Sabrina DERIU, Mme Kathleen WAEYTENS

Pouvoirs :

M. Albert FILIPPI donne pouvoir à M. Philippe OUDOT, M. Patrick CESARI donne pouvoir à M. Dominique NICOLAÏ, M. Valentin LOPEZ donne pouvoir à M. Christophe BRUNENGO, Mme Sylvie CALVIN-MOREAU donne pouvoir à M. José PASTORELLI, Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI donne pouvoir à M. Fabrice PASTOR, Mme Catherine ALSTADT donne pouvoir à M. Jean-Christophe STORAÏ, Mme Virginie SIMONCINI donne pouvoir à M. David MARCHISIO, M. Louis SARKOZY donne pouvoir à M. Guillaume CONTESSE, Mme Cindy GENOVESE donne pouvoir à M. Gérard DESTEFANIS, Mme Fadile BOUFIASSA donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Auréline MARI donne pouvoir à M. Michel MOURADIAN, Mme Martine FERRERO donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE
16 rue Villarey
06500 MENTON

Conseil communautaire du 23 septembre 2026

Délibération n° DEL_138_2026

OBJET : Décision modificative n° 2 - budget annexe de l'assainissement, exercice 2026

RAPPORTEUR : M. Christophe BRUNENGO,
5e Vice-Président

Le conseil communautaire de la CARF, réuni en séance publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5216-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 27 septembre 2001, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, modifié,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 18 décembre 2025, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Vu la délibération n° 60/2026 du 30 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n° 117/2026 du 30 juillet 2026 approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu l'avis du bureau communautaire du 16 septembre 2026,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été approuvé par l'Assemblée Délibérante le 30 avril 2026,

Considérant que la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été approuvée par l'Assemblée Délibérante le 30 juillet 2026,

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires au niveau de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, et sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Chapitres / Comptes		Dépenses	Recettes
011	611 – contrats de prestations de services	- 5.000,00 €	---
66	66111 – intérêts réglés à l'échéance	+ 5.000,00 €	---
Total de la section d'exploitation =		0,00 €	0,00 €

Considérant que les mouvements des dépenses réelles de la section d'exploitation s'équilibrent et concernent des ajustements ainsi qu'il suit :

- au titre des *charges financières* (chap. 66) pour un ajustement de + 5.000 € pour la prise en charge d'un complément d'intérêts des emprunts à régler dans le cadre de nos emprunts dont le taux d'intérêt est fixé à + 0,40 du taux du Livret A, ce dernier ayant été réévalué de 1,5 % à 1,7 % au 1^{er} août dernier,

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires en dépenses pour la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

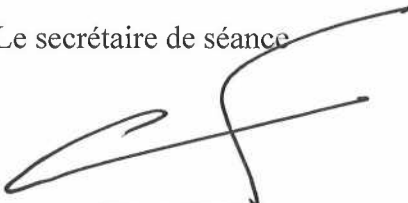
1°/ - APPROUVE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2026 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de dépenses et recettes nul (zéro € en section d'exploitation et zéro € en section d'investissement), et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section d'exploitation :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	- 5.000,00 €	---
66	Charges financières	+ 5.000,00 €	---
Total de la section d'exploitation =		0,00 €	0,00 €

2°/ - AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Le secrétaire de séance


Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

La Présidente,




Alexandra MASSON